ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF

Question écrite n° 88422

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur la diminution du fret ferroviaire au profit du transport par la route, qui augmente de 2 % par an. Le nombre croissant de camions sur les routes et autoroutes, notamment sur l'A7, qui dessert notre département, engorge le trafic et provoque de nombreux accidents mortels. De plus, le transport routier est l'un des principaux responsables de l'émission de gaz à effet de serre, freinant ainsi le respect des accords de Kyoto. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage de prendre des mesures pour réactiver le fret ferroviaire.

Texte de la réponse

Sur les axes de fort trafic, le rail ou la voie d'eau présentent des avantages importants en termes de réduction de la congestion routière, de sécurité, de préservation des zones sensibles, de consommation d'énergie, de pollutions locales et d'émissions de gaz à effet de serre. Le transport fluvial connaît en particulier une forte croissance depuis plusieurs années, et qui s'est encore confirmée en 2005 (+ 7,5 %), singulièrement dans le domaine des conteneurs. L'État apporte son soutien à ce développement, au travers de nouveaux moyens d'action donnés à Voies navigables de France ou de la mise en place d'aides pour le combiné fluvial. Les mesures de report du transport du fret vers le fer ne seront véritablement efficaces que si elles rejoignent les stratégies et les attentes des acteurs économiques. Elles visent donc en premier lieu les transports de longue distance réalisés sur des axes à fort trafic (Luxembourg-Méditerranée, Nord-Atlantique, traversées alpines). Ces transports de longue distance sont également ceux qui connaissent la plus forte croissance. C'est pourquoi a été engagée depuis 2002 une série d'actions concrètes pour développer les offres de transport de marchandises complémentaires à la route. Ces actions ont pour objectif de positionner les modes complémentaires sur les secteurs du marché où ils sont pertinents, d'améliorer la qualité de service sur les infrastructures existantes ou programmées, et d'organiser et de réguler de façon adéquate le marché des différents modes de transport. Cette politique s'appuie sur une accélération du rythme des réalisations, avec par exemple la mise en service d'autoroutes ferroviaires, qui passeront d'une expérimentation sur une distance de 175 km en 2002 à un service de près de 1 000 km dès 2007. La création de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France, dont 70 % du programme d'investissement est à destination d'autres modes que la route, participe à cette évolution. En dehors des grands axes, il est également apparu nécessaire de renforcer les liaisons fret locales, qui présentent un potentiel important mais disséminé sur l'ensemble du territoire. Pour y répondre, le ministre des transports a confié une mission à M. Jacques Chauvineau pour accompagner la mise en place d'opérateurs ferroviaires de proximité, dans un partenariat entre les acteurs économiques et la SNCF. Ce dispositif, qui existe déjà dans d'autres pays européens, permet de répondre à la problématique du regroupement du fret sur les noeuds ferroviaires principaux. Quatre expérimentations sont en préparation. L'activité des services de fret de la SNCF n'avait cessé de se dégrader depuis des décennies, mettant en péril l'entreprise et le transport de marchandises par rail en général. Le Gouvernement a donc soutenu, pour un montant de 800 millions d'euros, un important plan de modernisation dont l'objectif est de permettre à

l'entreprise de redresser ses résultats économiques après réorganisation et nouveaux investissements. De plus, l'ouverture du marché du fret ferroviaire est effective depuis le 31 mars 2006, et cela devrait permettre d'amplifier la dynamique de reconquête globale du fret ferroviaire.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marc Roubaud
Circonscription : Gard (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 88422
Rubrique : Transports ferroviaires
Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer
Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2728
Réponse publiée le : 27 juin 2006, page 6891